

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Salon international de l'Agriculture de Paris 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la participation du Département des Bouches-du-Rhône au Salon international de l'Agriculture de Paris du 24 février au 4 mars 2018.

Cette manifestation nécessitera également le déplacement, pour son montage et sa bonne organisation tout au long du salon, de 30 agents du Département (chefs de projets, techniciens, chefs cuisiniers, etc), ainsi que le déplacement de deux Conseillers départementaux afin de représenter le Département au salon de l'agriculture.

La dépense correspondante, soit 150 000 €TTC, sera prélevée sur le chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**